# Fenêtres sur classes

Journal du SNUipp-FSU Guyane

**Mars 2021** **numéro 141**

**Directrice de publication :**
**Suley JAÏR**

**Imprimé par nos soins**
**Prix : 1 Euro**

## La crise continue !

## Sommaire :


P 2 : La carte scolaire

P 2 : *Bilan de l'enquête fleuve*

P 3 : Résultats du mouvement inter départemental

P 3 : IFCR

P 3 : Le calendrier scolaire

P 4 : *Bulletin d'adhésion*


*Nous vaccinerons la totalité de la population d'ici la fin du mois de juillet,* dit le ministre de la santé Olivier VERAN le 21 janvier 2021.

Le gouvernement nous a présenté un calendrier de vaccination comme le fruit d'une gestion réfléchie, avec des personnes prioritaires. Mais cette organisation ne serait-elle pas une fois de plus un moyen de cacher le manque de vaccins ? La critique européenne considérant la France trop lente à vacciner la population, fait qu'aujourd'hui ce gouvernement s'active afin de vacciner un maximum de personnes dans les meilleurs délais.

Cela fait déjà un an que la covid-19 circule dans le monde et la gestion face à la crise de notre gouvernement reste la même. La population vit au gré de l'évolution de ce virus et des décisions prises au jour le jour par un gouvernement qui n'a cessé de montrer un manque d'anticipation inadmissible et toujours les mêmes contradictions qui exaspèrent les français. Le confinement et le couvre-feu pour pallier ce manque tout en maintenant le travail… nécessaire à l'économie.

Mais à qui profite cette crise ? L'économie française a plongé de 8,3% en 2020, selon l'Insee. De surcroit, la récession a détruit 255 millions d'emplois dans le monde d'après l'organisation internationale du travail.

En Guyane, cette crise sanitaire plonge dans la précarité des milliers d'étudiants qui se sont vus privés de leurs « jobs ». La covid n'épargne personne. Parmi les 176 migrants qui se sont vus expulsés de la plage Buzaré, un cluster s'est formé. Une quarantaine d'entre eux, sans logement, avec enfants se sont retrouvés à la rue. La grève de la faim a été leur seul cri pour que l'Etat leur trouve un logement provisoire. Pourtant, cette crise sélective n'a pas touché tout le monde…. Les grands industriels se portent très bien !

Les conditions sanitaires ont changé le mode de vie de la population, le télétravail a favorisé le numérique, la vente de produits de grandes consommation et la vente en ligne ont augmenté en flèche.

Pour le **SNUipp-FSU Guyane**, du côté de l'école, les moyens ne sont toujours pas à la hauteur des besoins et cela ne fait que s'aggraver ! Notre école est bien malade et aucun vaccin n'a été trouvé pour contrer les attaques. Pour une école sûre et digne d'une école de la République, il ne nous reste que la lutte !

**Syndicat National Unitaire**

**des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC**

**Bât. F n° 24, cité Mont-Lucas 97300 CAYENNE**

**Tél : (05.94) 30.89.84 ou (06.94) 27. 15. 29**

**E-mail**: snu973@snuipp.fr **Site web :** http://973.snuipp.fr

## La carte scolaire

Le 16 décembre 2020, au cours du CTM (comité technique ministériel), le ministre a présenté la répartition de la dotation en postes pour chaque académie.

Pour la rentrée 2021, ce sont 2489 postes en plus qui sont annoncés nationalement pour le 1er degré.

Parmi ceux-ci, 220 postes sont mis en réserve « pour faire face aux ajustements qui s'avéreraient nécessaires en cours de gestion ».

**La dotation supplémentaire cette année pour la Guyane est de 125 postes** pour compenser la croissance démographique. Bien que nous accueillons favorablement cette dotation, celle-ci reste insuffisante au regard des besoins réels de l'Académie : maîtres surnuméraires, RASED, remplaçants etc …

Avec la crise sanitaire, les inégalités sociales et scolaires n'ont cessé de s'accroître ; nos élèves se sont trouvés en grande difficulté et ce malgré le travail et l'investissement des collègues. Le groupe de travail du 12 février 2021 nous a alerté sur une rentrée 2021 qui s'annonce catastrophique car les mesures académiques vont à l'encontre des dotations ministérielles.

Nous constatons en effet **la suppression de près de 70 postes spécialisés (UPE2A, CLAD et Ulis)** alors que les besoins sont criants. Ces suppressions sont pour la plupart utilisées pour ouvrir des postes dédoublés considérés par notre gouvernement comme étant la panacée pour faire face à l'échec scolaire.

Alors que la crise sanitaire montre la nécessité de renforcer ces dispositifs nous constatons que la politique néfaste de Blanquer est appliquée en Guyane sans tenir compte des réalités locales.

**Pour le SNUipp-FSU Guyane** l'éducation de notre jeunesse ne doit pas être une affaire de sous !

Aucune économie ne doit être faite dans ce domaine comme semble le penser Blanquer quand il se targue d'avoir fait une économie de 250 millions d'euros dans l'Education Nationale.

**Pour le SNUipp-FSU Guyane**, la politique académique menée par le recteur de Guyane doit impérativement répondre aux besoins réels du territoire !

C'est pourquoi nous avons demandé au recteur de revoir sa copie. Pour le **SNUipp-FSU Guyane** la suppression de ces postes est inacceptable !

**Le SNUipp-FSU Guyane** revendique la reconstruction de l'ensemble des RASED, des moyens de remplacements adaptés aux réalités de notre académie et le retour des maîtres surnuméraires. Ce sont autant de moyens nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'éducation pour tous les élèves !

## Bilan de l'enquête fleuve

Dans le cadre de la tenue prochaine d'un CHSCT ministériel dédié aux conditions de travail dans notre académie, le SNUipp-Guyane a lancé une vaste enquête auprès des collègues exerçant sur les fleuves.

Portant principalement sur **l'accès à l'eau, l'électricité, aux soins, l'approvisionnement et les conditions de travail**, cette consultation met en lumière des conditions de vie peu propices à assurer la stabilité des équipes.

Dans la plupart des communes isolées, l'accés à l'eau et l'électricité est subordonné au bon fonctionnement des groupes electrogènes dont l'efficience est désastreuse (Apatou, Grand Santi, Providence, Maripasoula, Papaïchton, Loca, Twenke, Taluen, Cayodé, Elahé, Camopi, Trois sauts) avec des spécificités locales comme **l'absence d'eau potable à Apaguy ou l'absence de WC à Trois Sauts et Camopi.**

Si la plupart des communes sont dotées d'un dispensaire, les collègues ne peuvent parfois s'y rendre en dehors des heures de classe. A Antecume Pata, on attend un infirmier depuis plus de 10 mois. **L'accès aux urgences ou tout simplement aux soins médicaux demeure impossible** dans les villages de Twenke, Taluen, Cayodé, Apaguy, Monfina durant la nuit. Les transports pour amener les patients aux urgences sont inexistants, la brouette pouvant faire office de véhicule dans les cas extrêmes.

Outre un accès à l'eau et à l'électricité aléatoire, l'ensemble des communes réparties le long du Maroni et de l'Oyapock font face à une **défaillance chronique des réseaux de téléphonie et d'internet** qui oblige les personnel à utiliser les réseaux étrangers du Suriname et du Brésil qui, bien que de piètre qualité sont néanmoins plus performants que les opérateurs nationaux.

**Le montant de la prime est bien inférieur aux sommes dépensées** par les familles (hébergement, transport, restauration, fret aérien) sachant que l'approvisionnement ne peut se faire qu'à Cayenne ou Saint Laurent du Maroni. En effet les épiceries localement implantées proposent un nombre très limité de denrées et un certain nombre de villages n'ont pas d'épicerie autre que celle implantée sur la rive surinamaise du Maroni (Apaguy, Monfina).

De ce fait, le surcoût pour les produits de consommation est énorme.

Concernant le logement, **la règle du premier arrivé, premier servi est de mise** avec un parc immobilier minimaliste voire insuffisant qui ne permet pas aux collègues de se projeter de façon durable dans leur fonction au sein de ces communes. Bien souvent, à l'isolement qui limite les loisirs, s'ajoute le manque de confort qui peut rendre difficile un investissement professionnel sur le long terme.

Ainsi, il ne faut pas s'étonner qu'une fois opéré le charme de la vie au bord du fleuve, l'absence de matériel, de confort et les surcoûts liés à la résidence dans ces communes poussent **bon nombre de collègues à regagner au plus vite les grandes agglomérations guyanaises.**

## Les résultats du mouvement inter sont parus

Ce mardi 2 mars, les enseignantes et les enseignants des écoles ayant participé au mouvement inter-départemental ont reçu individuellement par SMS et sur leur messagerie professionnelle le résultat qui les concerne.

Il y a eu cette année 17179 participants et seulement 3614 mutations réalisées au niveau national, soit un taux de satisfaction de 21.03 % (en baisse depuis plusieurs années).En Guyane, lors de la phase de mutation, le barème d'entrée était de 35, celui de sortie de 754. Il y a pour notre département, 42 entrants et 39 sortants, lors des phases de mutation et de permutations.

Qu'ils aient obtenu satisfaction ou pas, le SNUipp-FSU est aux côtés des personnels pour les accompagner dans les démarches à effectuer dans la période qui s'ouvre. Une des conséquences de la loi de transformation de la Fonction publique est que le travail de vérification globale de la régularité des opérations par les élu·es du personnel est rendu plus difficile. Pour autant, les équipes départementales du SNUipp-FSU sont mobilisées pour assurer le suivi des dossiers.

Le syndicat propose un outil en ligne qui permet de répondre à chaque situation :

**Le résultat est positif** Un formulaire à renseigner permet de recevoir toutes les informations nécessaires pour participer au mouvement dans le département d'accueil. Il permet également d'entrer en contact avec les élu·es du personnel de ce département pour toutes les questions pratiques qui peuvent se poser.

**Le résultat est négatif** Là aussi, un formulaire permet d'obtenir des explications et de contester ce résultat à partir des nouvelles règles de recours

Notre outil en ligne : https://consultation.snuipp.fr/permutations

L'équipe du SNUipp-FSU Guyane est à vos côtés pour la suite (administrative pour votre déménagement, recours, EXEAT-INEAT…).

## IFCR — Indemnités Forfaitaires de Changement de Résidence

Sont concernés : les personnels mutés en métropole ou dans un département ou collectivité d'outre-mer ainsi que les agents admis à la retraite en cas de retour au lieu de leur résidence habituelle.

L'instituteur ou le P.E. qui change de résidence à la suite d'une mutation a droit à la prise en charge de ses frais de changement de résidence **s'il a effectué 4 ans de service sur le territoire français** (de manière continue ou non) ou sur le territoire du DOM d'affectation (si mutation inter-dom).

Les frais de déménagement sont également pris en compte en fonction de la distance (**Décret n°89-271 du 12 avril 1989 et Arrêté du 12 avril 1989**) et du nombre de personnes composant la famille.

**Pour un changement de résidence depuis et vers un DOM, l'académie de départ assure la mise en route des agents** (frais de transport) **et** le versement de l'indemnité forfaitaire de changement de résidence.

L'indemnité forfaitaire de changement de résidence concerne tout agent bénéficiant d'un arrêté d'ouverture des droits (demande à faire auprès de la Division du Personnel).

Pour obtenir l'IFCR, **il faut un titre définitif**. Cependant, en cas d'obtention d'un titre provisoire la première année, il faut impérativement faire **son ouverture de droit l'année du départ**, afin de ne pas perdre ses droits lors de l'obtention d'un titre définitif l'année suivante.

## Calendrier scolaire

Le CEN s'est réuni le mercredi 3 mars et a voté le calendrier pour l'année scolaire 2021-2022. N'ayant pas reçu le calendrier national, nous n'avons pas pu voter le calendrier triennal.

Rentrée des enseignants le mercredi 1er septembre 2021
Rentrée des élèves le jeudi 02 septembre 2019

**Période 1** : Toussaint du samedi 23 octobre 2021 au lundi 08 novembre 2021

**Période 2** : Noël du samedi 18 décembre 2021 au lundi 03 janvier 2022

**Période 3** : Carnaval du samedi 19 février 2022 au lundi 07 mars 2022

**Période 4** : Pâques du jeudi 14 avril 2022 au lundi 2 mai 2022

Fin des cours le samedi 9 juillet 2022

***Pour suivre l'actualité et rechercher des infos, n'hésitez pas !***
Consultez le site du SNUipp-FSU Guyane : http://973.snuipp.fr

SNUipp-FSU Guyane

Je défends mes droits. Je me donne les moyens d'agir. Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations des adhérents. 66% de la cotisation est déductible de vos impôts.

# J'adhère au SNUipp Guyane!

Bât F, n°24 résidence Mont-Lucas 97300 Cayenne
Tel: 05 94 30 89 84 / 06 94 27 15 29
E-mail: snu973@snuipp.fr Site web: http://973.snuipp.fr

FSU

## BAREME DES COTISATIONS 2020 / 2021

| Echelon | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PE | 100€ | 120€ | 135€ | 140€ | 150€ | 160€ | 170€ | 185€ | 195€ | 210€ | 225€ |
| PE hors classe | 190€ | 200€ | 220€ | 235€ | 250€ | 265€ | | | | | |
| PE classe exceptionnelle | 230€ | 245€ | 260€ | 285€ | | | | | | | |
| Instituteur | | | | | 130€ | 132€ | 136€ | 142€ | 150€ | 160€ | 170€ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| ASH, PEMF, Cons Péda, UPE2A, remplaçant, directeur | Majoration de 10€ | Retraité<br>Stagiaire | 100€<br>100€ |
| Dispo, congé parent, mi-tps | 90€ | Non titulaire | 100€ |
| Etudiant en alternance | 60€ | AVS, AED, EVS, AESH | 50€ |

NOM : ..... NOM de jeune fille .....

Prénom : ..... Tél: 05 ..... Portable: 06 .....

Date de naissance : ...../...../..... Sexe : ☐ M - ☐ F .....ème échelon

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Adresse e-mail : .....

Lieu d'exercice et de rattachement (établissement et commune) :

.....

Montant de la cotisation : ..... €

Je choisis de payer en ☐ 1, ☐ 2, ☐ 3, ☐ 4 versements.

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB): cocher les cases (4 maxi): ☐ nov ☐ dec ☐ janv ☐ fev ☐ mars ☐ avr ☐ mai

☐ Adhérent 2019/20

☐ Instituteur ☐ PES
☐ PE ☐ PEHC ☐PECEX
☐ Non titulaire
☐ AVS, EVS,EAP, AESH
☐ Etudiant alternance

☐ Directeur
☐ Adjoint
☐ Spécialisé:.....
☐ PEMF ☐ Cons péda
☐ ZIL/BD (préciser)
☐ Psychologue

☐ Elémentaire
☐ Maternelle

☐ A titre définitif
☐ A titre provisoire

☐ 50% ☐ 75%
☐ CLD / CLM
☐ Disponibilité
☐ Congé parental

**Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au SNUipp FSU Guyane**

### Mandat de Prélèvement SEPA CORE

**Paiement** : Récurrent

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUipp FSU Guyane à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp FSU Guyane.

*Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :*
*- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,*
*- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.*

**Référence Unique Mandat**
(réservé au SNUipp) :

**Débiteur**
Nom Prénom(*) : .....
Adresse (*) : .....
..... Code postal (*) : .....
Ville (*) : ..... Pays (*) : .....

**Identifiant Créancier SEPA** : FR42ZZZ471062
Nom : SNUipp FSU Guyane
Adresse : Bâtiment F n°24, cité Mont Lucas
Code postal : 97300 Ville : Cayenne
Pays : FRANCE

IBAN (*): ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

BIC (*): ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Le (*): ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ A (*): .....

Signature (*) :

*Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.*